

MUSÉES ROYAUX

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

2252

Dossier concernant l'autorisation
de reproduire par la Photographie
les œuvres des Musées royaux demandée
par M^r Frans Hanstaeng, à Munich.

NUMÉRO

DATE

ANALYSE.

D'ORDRE.

DE LA PIÈCE.

2252 M^r F. Hanstaeng - reproduction photograph. du Musée

MINISTÈRE
de
L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
et des
TRAVAUX PUBLICS.

ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS

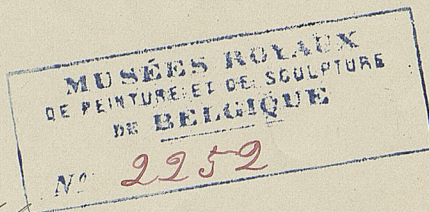
N^o 2084

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 18 juillet 1888.



Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire
connaître que l'Administration
des Beaux-Arts m'a souscrit qu'à
quatre exemplaires de la 1^{re} Série
des reproductions photographiques,
exécutées par M^r Hanfstangl, d'après
les tableaux du musée ancien.

Ces quatre exemplaires ayant été
distribués, il ne m'est pas possible de
satisfaire à la demande qui a fait
l'objet de votre lettre du 10 de ce mois.

Agriez, Messieurs, l'assurance
de ma considération distinguée.

Le Ministre.
Le Directeur Général,

Billiau

A la Commission
directrice des musées
de peinture & de sculpture
de l'Etat,
Bruxelles.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N° 2952

Bruxelles 10 juillet 1888

album de M.
Wangstaenyl

Monsieur le Ministre

Monsieur le Comte de Lincel
1884, Vous avez autorisé Monsieur
Wangstaenyl à reproduire par
la photographie les peintures
du Musée ancien. Plus tard
l'administration des Beaux-Arts
a souscrit à un certain nom-
bre d'exemplaires de l'album
qui renferme les planches exé-
cutées d'après ces peintures.

Nous estimons que cette
publication pourrait figurer utile-
ment parmi les ^{collections} ~~archives~~ du
Musée de peinture, & dans l'es-
poir que Vous partageriez cet
avis, Nous Vous prions de vouloir
bien mettre à notre disposition
un exemplaire de l'album en question.

P. Hubert
Le Secrétaire

Le Vice Président
C. Jetté

Munich le 18 Octobre 1884

Monsieur

MUSEES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCELPTURE
DE BELGIQUE

N^o 2252

En réponse à votre honorée lettre
du 15 courant je vous remercie
de tout mon cœur de toutes les
démarches que vous avez bien voulu
faire pour obtenir l'autorisation
à déplacer les tableaux figurants
à l'Exposition des Beaux-Arts
destinés à la reproduction par
la photographie. — Mais quand
même vous auriez obtenu cette
autorisation j'aurais dû à mon
regret y renoncer puisque la
saison est entretemps tellement
avancée qu'il n'y aurait plus en
moyen d'en faire de bonnes pho-
tographies. Par conséquent j'ai
aussi engagé mon opérateur
à finir successivement les travaux

qui l'occupent actuellement
en faisant les reproductions
des tableaux du Musée Royal,
ouvrage que je ferai faire recommen-
cer au printemps prochain
aussi tôt que le temps est favorable
à la photographie. - Quant à
mon atelier tournant se trouvant
à ce sujet dans la cour du Musée
Royal j'ai donné ordre qu'il sera
remis pour être envoyé à Am-
sterdam où ~~je~~ commencerais
aussi au printemps prochain
les reproductions des galeries de
cette ville là. Pour le reste des
reproductions encore à faire
à Bruxelles je me servirai alors
d'un autre atelier et je vous remer-
cie déjà d'avance que vous avez
bien voulu me faire espérer votre
aimable assistance à ces nouveaux
travaux, en vous remerciant mes actions de
grâce du vif intérêt que vous m'avez prouvé jusqu'ici.

En attendant je vous prie
Monsieur d'agréer l'assurance
de ma parfaite considération
Henri van der Stroom

Brem. 15 Oct 1884
Hauptstadt

à Munich

N'étant pas autorisé à
permettre le déplacement des œuvres
qui figurent à l'Exposition des
Beaux-Arts de Bruxelles, je n'ai
pu parvenir ni même faire que
communiquant votre lettre à
votre directeur. J'ai le
bien vil regret de vous dire
que malgré toutes mes instances
je ne suis parvenu à
obtenir cette autorisation, qui
d'après l'appréciation de M. de
les illustrations d'œuvres d'art
- sur ^{des} ~~des~~ difficultés d'énormes
et une responsabilité qui
ne pourrait appartenir.

C'est à regret que par
suite de la ~~entrée~~ rétribution
perçue à l'entrée les visiteurs
auront le droit de voir
le Salon dans son intégrité,
ce qui devient impossible

A. LEON PERRIN
2019 OCT 30 12 30 PM '19 20

Des moments qu'aurait pu
certains tableaux pendant les
opérations de reproduction.
D'un autre côté, le mode de
placement adopté dans les
expositions aurait à certains
moments, exigé le déplacement
de plusieurs ouvrages, attendu
que la grande solidité de ces
à photographies se trouverait
au premier rang et qu'il aurait
fallu déplacer deux ou trois
se trouvant au dessus.

Je vous exprime, Mr.
dans mes regrets de l'impé-
chement que j'ai rencontré
en cette circonstance et
sûr que vous persuadé qu'il n'a
pas dépendu de moi de vous
faciliter une entreprise que
vous poursuivez avec tant
de bon vouloir et de succès.

Veull. agr. etc. l'inf. de
mon cher et d.

Y. L.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 2252

Brem. 26 Sept 1884

à M^{re} Lavallée
Inspecteur-général
des Bâtimens et Circl.^s

M^r. Deleonde nous a
unis les deux états ci-joints
concernant les dépenses
faites par M^r. Vander Veemt,
pour l'installation d'un
atelier de photographie
établi aux Musées de Peinture
et de quelques meubles
nécessaires à l'opération.

Il nous sera agréable
d'apprendre, M^r. l'Ins-
p^{er}, que vous voudrez
bien faire liquider sur les
crédits des Bâtimens et Circl.^s
cette dépense qui figure
en quelque sorte le complé-
ment de la construction
de la Chambre noire mise
par vos bons offices
à la disposition de la
photographie pour la

représentation des
œuvres de l'église auvernaise.

L'importance de
cette remarquable
publication dans notre
monde restera sur
grand profit nous
faut exprimer le vif
~~et~~ désir que la
~~France~~ dans le monde
dans comptes précis
s'élève avec nous les
à p. 283. 1^{er} & puis
être payés sur le fonds
de l'Etat.

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Secrétaire,
l'usage de notre Compteur
la plus utile.

Le Président

Le Secrétaire.

[Signature]

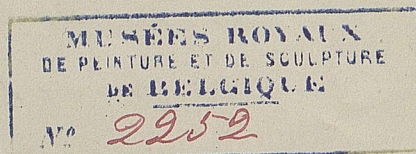
[Signature]

ADMINISTRATION

des

LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 20341



N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE.

Messieurs,

J'ai examiné attentivement la question que vous m'avez soumise par votre lettre du 7 j^{bre} courant, en vue de savoir si l'État ne peut autoriser la reproduction photographique des œuvres du musée moderne sans le consentement préalable de leurs auteurs.

Je n'ignore pas, Messieurs, qu'il est de jurisprudence établie en France que, à moins de réserve contraire formellement stipulée au contrat, l'artiste, en cédant son tableau, perd le droit d'en prendre des copies, de la reproduire par la gravure, la lithographie etc. Cette jurisprudence a été notamment consacrée par un arrêt de la Cour de Cassation pour les tableaux de Versailles.

Mais, à défaut d'un texte de loi formel, l'usage contraire a depuis longtemps prévalu en Belgique pour les œuvres acquises par l'État.

À la Commission des musées
royaux de peinture et de sculpture
à Bruxelles.

Vous

Vous rappelez vous-mêmes l'arrêté
ministériel du 9 mars 1864 qui a
interdit d'une façon absolue les copies
des œuvres d'artistes vivants, figurant
au musée, à moins du consentement
préalable de leurs auteurs.

D'autres décisions ministérielles
ont interprété cette interdiction com-
me s'appliquant également à la
reproduction des œuvres d'art soit
par la photographie, soit par tout
autre procédé.

Cependant, Messieurs, comme
l'intérêt évident de l'école et des
artistes est que le remarquable
album de photographies fait par
M. Hanfstängl de notre musée ancien
comprene également les chefs-d'œuvre
de notre art moderne, j'estime
comme vous qu'il y a lieu d'autoriser
ces reproductions. Mais pour concilier
cette décision avec les usages suivis
jusqu'à ce jour, il importera
que votre Commission le porte
préalablement à la connaissance
des artistes intéressés en leur faisant
connaître qu'à défaut d'opposition
formelle de leur part, notifiée
dans la huitaine, leur silence sera
considéré comme une adhésion
et qu'il sera passé outre aux
mesures d'exécution.

agréé,

Agrez, Messieurs, l'assurance
de ma considération distinguée.
Le Ministre,
A. Delcort



Munich le 18 Septembre 1884

Monsieur

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N° 2252

Suivant l'entretien verbal que
vous avez eu avec notre Directeur
staenqz relativement à la reproduc-
tion par la photographie d'un
nombre des tableaux se trouvant
exposés à l'Exposition générale
des beaux arts à Bruxelles j'ai de-
mandé aux artistes respectifs le
droit de reproduction et de la
plupart d'eux j'ai déjà reçu une
réponse affirmative. - J'ai donc
le plaisir, Monsieur, de vous remettre
ci-joint les certificats m'auto-
risant à reproduire les tableaux
et me permet de nouveau de vous
prier de vouloir bien réaliser notre
propos de faire enlever ces ta-
bleaux de l'Exposition et les trans-

porter dans la cour du Musée
royal au sejour mon atelier,
au sujet de la reproduction par
la photographie, toutefois à l'ex-
ception de quelques uns des plus
grands tableaux qui seraient trop
d'embarras pour le déplacement
et que je ferais photographier dans
l'exposition même. - J'enverrai
à mon opérateur Monsieur Ets-
mann une liste de tous ces
tableaux que je suis autorisé à
photographier et je lui indiquerais
en même temps la suite dans
laquelle je désire les reproductions.
Mon opérateur vous informera
donc de mes désirs à ce propos et
j'espère Monsieur que vous aurez
la gentillesse de les accomplir
par l'empressement extraordinaire
que les artistes m'ont prouvé à
me céder le droit de reproduction

et pas la grande nombre des certi-
ficats ci-joints vous remercie Monsieur,
quelle grande valeur les artistes
~~font~~ attachent à ce que leurs
tableaux soient reproduits par
moi, et comme un résultat
répondant entièrement à l'attente
de ces artistes ne peut être obtenu
qu'en faisant les reproductions
dans mon atelier se trouvant
dans la cour du Musée Royal,
j'espère ne pas essuyer un refus
en vous priant ma prière de
vouloir bien occasionner le dépla-
cement des tableaux respectifs dans
le susdit atelier. - A cette occasion
je me permets de vous faire observer
que plusieurs des artistes auxquels
j'ai demandé le droit de reproduction
ont suivi les nouvelles de mon
opérateur - envoyé leur certificats
d'autorisation directement à l'Ex-

provision à Brunelles de sorte
que ces certificats se trouveront
déjà entre vos mains. —

Comme tous les certificats d'an-
porisation doivent me servir
plus tard de document pour
la publication je vous prie Monsieur
de vouloir bien les remettre
à mon opérateur après que
vous en aurez plus besoin. —

En vous priant d'être d'avance
sûr de mes plus vifs remerciements
pour votre complaisance j'ai
l'honneur de vous saluer, Monsieur
très sincèrement

Franz Langstaing

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 2252

Brux. 7 Sept 1884

M^r le Ministre Del' Agriculture
Del' Industrie & Des
Trav. Publics.

M^r Haugstang qui
est à la veille de terminer
les reproductions photographiques
des peintures du Musée norvégien,
a l'intention de compléter
la publication qu'il a
entreprise en y ajoutant
une trentaine de planches
d'après les tableaux les plus
remarquables de la Galerie
moderne.

Des Dangers se sont élevés
sur le point de savoir si
l'Etat, quoique propriétaire
de ces œuvres, se considérerait
comme étant en droit d'empêcher
autrui la reproduction
sans le consentement préalable
des auteurs.

Afin de prévenir l'abus
des contrefaçons qui aux
quelles des copistes se

Le roi et au Ministre, le
Gouvernement a pris des
mesures pour empêcher
ce trafic et par une loi
- pour son annulation etc.
du 9 Mars 1864, les
copies d'œuvres d'artistes
vivants ont été interdites
~~sauf à obtenir~~ ^{sauf à obtenir} ~~la permission~~
régulière des artistes.

Nous prions que cette
interdiction ne soit
s'appliquer au travail que
Mr Haugstengh se propose
d'entreprendre à savoir
qu'il se réserve des épreuves
pour quelques uns des
tableaux acquis pour le
Musée de l'Etat.

Nous vous prions
en conséquence, Mr le Sec.
de vouloir bien nous
faire connaître votre
appréciation sur cet

question que nous avons
l'honneur de vous adresser
~~par la voie de~~
en exprimant le désir de recevoir ^{de vous} ~~de vous~~ ^{de vous} ~~de vous~~
bientôt votre réponse.
Veuillez agréer, Mr le Sec.
nos respects.

Le Président

Le Secrétaire *J. S.*

Il n'est pas exact de dire que
l'Académie de Br.-ck a confié à une main
étrangère la mission de reproduire par la
photographie les principaux tableaux des
musées de Bruxelles. — On laisse ainsi
certaines œuvres d'art s'éteindre et l'œuvre
d'un siècle se perd. Et c'est un crime.

M. M. Haugstaad & C^{ie} de Br.-ck ont
réputation et suffisamment établie
par leurs nombreux travaux ^{remarquables} et notam-
ment la Galerie de Munich et de Cassel.
Se sont adressés à la Commission des
Musées afin d'entreprendre à leurs frais
un travail esquisse comprenant
environ 200 planches d'après les
principaux tableaux du musée de Bruxelles.

~~Il est regrettable de devoir~~
La Commission des Musées de Br.-ck
appréciant l'éclat qu'une pareille
publication devrait jeter sur notre
Galerie de tableaux n'a pas hésité un
instant à accueillir avec empressement
la proposition de la maison Haugstaad
et il y a lieu de croire qu'on n'aurait
blâmé la Commission si elle avait
agé différemment.

Il est fâcheux de devoir dire
qu'aucun établissement du pays n'est
seulement dans des conditions à même
de fournir une entreprise aussi sûre
et aussi considérable. Soit à défaut
d'un outillage suffisant soit à
cause de l'absence des capitaux

Exposition historique
DE
L'ART BELGE.

1850 à 1880.

COMMISSAIRE:
M. J. ROUSSEAU.

Les lettres adressées à M. le
Président de la Commission direc-
trice de l'Exposition historique de
l'Art belge, 7, rue du Trône, sont
expédiées en franchise de port.

Bruxelles, le

Monsieur,

L œuvre d'art ci-après désignée appartenant à la
collection nous signalée par l'artiste comme d'une
nature à figurer à l'Exposition historique de l'Art Belge.

Nous vous prions,
de vouloir bien nous faire connaître si vous consentez
ce œuvre d'art pour l'Exposition historique.

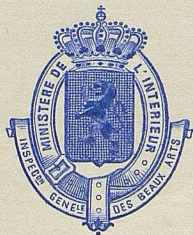
De . . .

1880.

Après de nombreuses recherches
la maison Van Stangel a fait trouver
un précieux aut. en Charbon, reconnu
inaltérablement et qui est celui
celui adopté par M. M. De Bruges & C.
l'un des Etabl. les plus importants.

nécessaires pour une entreprise
dont les résultats étaient tout-à-fait
aléatoires.

7 Juin 84



MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N° 2252

Mon cher Monsieur Schöno

ci-joint différentes pièces :

1^o une proposition d'achat d'un tableau de
Van Dyck dont il y avait peu de savoir,
semble-t-il, le Comité de Musée et la
présente séance ;

2^o un journal où j'ai mis personnellement à
partir à propos des photographes qui s'occupent à
ce moment - Je vous serais obligé de me fournir
quelques renseignements sur les faits allégués.

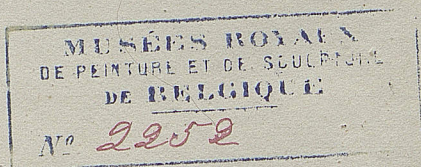
Je vous serais obligé aussi de m'en dire
sans doute vos états d'esprit et de m'en dire
pour votre voyage à Paris. Lors de mon départ
le jeudi matin 1. Le dimanche dernier
venez le dimanche soir.

Votre dévoué
J. Rameau

Franz Hanfstaengl
Photographie
Munich

Somme en instance
près administration Supérieure
pour obtenir solution.
Avec vous bien vous présenter
sitôt décision prise.
Si non

30 mai 1884.
à midi





Munich le 10 Mai 1884

Monsieur

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 2252

Je suis très charmé d'apprendre
que l'installation de mon atelier
sera déjà terminée aujourd'hui
et je me permets donc Monsieur
de vous remercier de tout mon
cœur du rôle et de l'intérêt
que vous avez bien voulu prendre
dans cette affaire. - Du même
temps je vous fais part, Monsieur
que l'un de mes assistants, Mon-
sieur Lotzmann partira aujourd'
hui à Bruxelles avec un autre
employé et il aura l'honneur
de se présenter à vous lundi au
Marché prochain du matin. -
Monsieur Lotzmann n'étant
pas au courant de votre langue
il se permettra de venir en présence

De Monsieur Dernen, chef de
la maison Grosch Dernen & Co.
Leipz. Zöfman's Montagne de la
Cour & Brunelles, qui aura la
complaisance de faire l'interprète
pour à toute occasion où il y aurait
des difficultés à la conversation
avec Monsieur Zöfmann, et je vous
fais donc Monsieur de vous adresser
s. v. pl. toujours à ce Monsieur
au besoin. - Je vous aurai une
obligation particulière de s'attentions
en faveur de Monsieur Zöfmann
et je vous prie Monsieur, d'agréer
l'assurance de ma parfaite consi-
dération

Georg Friedrich Hauptmann
à Dernen.

Munich le 8 Mai 1884

Monsieur

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

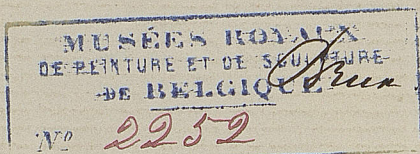
N^o 2252

J'ai eu un vrai plaisir à lire votre dernière lettre du 3 courant et à voir que les travaux sont maintenant commencés et que le tout sera déjà prêt au bout de quelques jours. Aussi je suis très heureux que vous vouliez bien m'en informer de l'époque à laquelle je pourrais commencer mon travail de reproduction. —

J'ai déjà fait mes dispositions que ces reproductions seront commencées sans retard aussi tôt reçu vos nouvelles respectives. — Je vous serais toujours fort obligé Monsieur de toutes les peines que vous avez eues pour moi et du vif intérêt que vous m'avez toujours témoigné. Je vous prie, Monsieur d'agréer

avec mes meilleurs remerciements
l'assurance de ma parfaite consi-
dération

Franz Langsteingl



3 Mai 1884

M^r Fr. Haufstaengl.
à Munich.

J'exprime un bien vif
regret du retard, que subit
l'arrangement nécessaire à la
reproduction des œuvres du
Musée de Bruxelles. Je suis
heureux de vous dire aujourd'hui
qu'en même temps que nous
parvenons votre lettre du 21 mai
J'étais informé que l'affaire
était régularisée et que les
travaux commencent
immédiatement.

M^r l'Architecte M. Batini.
Civile promise d'apporter
la plus grande célérité à l'affaire
que le tout sera prêt vers le
12 de ce mois. Cependant,
il est très probable, de

EXAMEN DE LA
PROPRIÉTÉ DE
L'ÉCRITURE

termes plus tard, je vous
en ferai part, Surtout.

Dans tous les cas, je ne
m'occuperai pas de vous
prévenir de l'époque à la
quelle vous pourrez com-
mencer votre travail de
reproduction.

Soyez bien persuadé
M^r, qu'il n'a pas dépendu
de moi que ce manuscrit
ait pu avoir une plus grande
et que je n'ai rien négligé
pour obtenir une solution.

Adieu. Je vous prie,
M^r agréer mes très
Sincères Salutations

D^r L.

Munich le 1^{er} Mai 1884

Monsieur

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 2252

En possession de votre lettre gramm
d'hier j'étais très surpris de souven-
teur puisque je crois en avoir li-
que des obstacles imprévus se sont
opposés à l'établissement d'un
atelier tournant dans la cour des
Musées royaux. - Je vous prie donc
Monsieur de vouloir bien me dire
par le retour du courrier si l'on
n'a pas encore pu commencer
à établir mon atelier à cause
d'une autre décision prise après
par l'administration supérieure
ou si cette décision n'est seulement
passage au jour qui serait déter-
miner par une administration supé-
rieure auquel je puisse commencer
mes reproductions photographiques.
Vous comprendrez facilement Monsieur

que le temps presse pour pouvoir
en faire le commencement jusqu'à
un plus long retard ~~passer~~ que je
ne sois plus à même de finir mes
travaux dans cette saison. —

Vous m'obligez donc infiniment
Monsieur en me demandant un mot
de réponse via desus et en faisant
de votre mieux que cette affaire
soit précipitée autant que possible
Tous mes arrangements sont faits et
j'attends avec impatience le jour au
je suis permis de commencer mes re-
productions. —

En attendant bientôt le plaisir
de vous lire je vous salue, Monsieur

très sincèrement
Fr. Frans Hanfstaengl

Bruxelles 30 avril 1884
8 h. matin.



Mon cher Monsieur Aron

J'ai reçu hier soir le télégramme ci-joint avec réponse rapide. Cette réponse il m'est impossible de la faire: car d'abord ce qui vous a été dit hier au Ministère des Travaux publics, et je vous proteste pour auvers. J'ay été très heureux d'expédier à M. Kampstaenp une réponse quelconque.

Bien votre dévoué

A stylized signature in dark ink, consisting of a large, sweeping 'L' followed by a smaller 'éon' and a long horizontal flourish underneath.

L'Etat n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique (Loi du 1er Mars 1854, Art. 6).
De Staat is aan geen enkele verantwoordelijkheid onderworpen, te nover den dienst der bijzondere correspondentie bij middel des telegraafs overgebracht (Wet van 1sten Maart 1851, Art. 6).

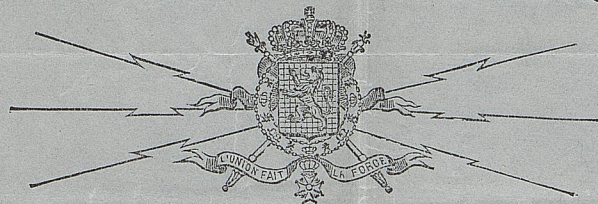
INDICATIONS

DE

SERVICE:

Dienstaanwijzingen:

ADMINISTRATION DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES



BUREAU D'ARRIVÉE:



TÉLÉGRAMME

Déposé à

Aangeboden te

Muenchen

Le

Den

29/4

à

ten

3, 55'

N°

5246

Ayez la complaisance à me télégraphier à quel temps
construction de l'atelier sera finit et à quel temps
je puis commencer avec le travail photographique

Franz Hanfstengl

Reçu à

Ontvangen ten :

uh 16⁰⁰

Le Télégraphiste,

UNE ANNEXE
FORMULE POUR RÉPONSE PAYÉE

TO THE DIRECTOR

OF THE MUSEUM

OF THE CITY

TO THE DIRECTOR
OF THE MUSEUM
OF THE CITY

TELESCOPIC

MUSEES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 2252

Réponse Payée
Edouard Getis
vice président musée royal





Bru., 9 mai 1884

M. F. Hongstaengl
Munich

Il m'est agréable
de vous dire que les travaux
d'installation de l'atelier
de Photographie sont parvenus
à un bel point d'avancement,
que Mr Architecte des
bâtimens civils n'hésite pas
à dire que les travaux
seront terminés lundi prochain.

Puis ne s'oppose donc
à ce que les opérations
pour la reproduction des tableaux
des collections commencent
- sous du que le règlement
propre.

Veult. agr. M. F. Hongstaengl
mon C^{te} F. Hongstaengl. P. H.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 2252

Breux, 21 Mars 1884

M^r le Ministre des
Travaux Publics

M^r Haufstaengl qui
a photographié dans des
grandes proportions les
principaux tableaux des
collections de Munich & de
Cassel se propose d'en-
treprendre le même
travail pour le Musée de
Bruxelles, afin de faire
suite aux remarquables
reproductions qu'il en
a déjà.

Les soins apportés par
M^r Haufstaengl à l'exécu-
tion de ces photographies
et pour nous une garantie
que les œuvres du Musée
de l'Etat seront reproduites

Dans les mêmes conditions
de succès.

M^r Haufstaengl. Demande
d'avoir le pouvoir d'établir
dans la grande cour des
Champs, un atelier qui
serait adossé à la cage
de l'Imagerie et de
pouvoir disposer d'une
petite construction
en bois à établir près de
l'entrée des Champs
maternels et qui doit lui
servir de chambre noire.

L'Administration des
Champs de Munich &
de Casel ont accordé
avec empressement les
plus grandes facilités
à M^r Haufstaengl, de
Champs de Brémelle pour
qui la publication
projetée offre un très
grand intérêt, doit

opérations ne dureront
guère plus de 3 mois.

chercher également à faire
ce qui est un avantage
pour le futur
d'exécution. - Ce

On nous prie de vous
congratuler l'Administration
M^r le Ministre, d'appuyer
vivement la demande
de M^r Haufstaengl et
de vouloir bien
approuver les ministères
des Bâtiments Civils de
faire établir la petite
construction projetée
destinée à la préparation
des plaques photographiques.

Veuill. agr.

Le Secrétaire. Le Vice-Président
Le Secrétaire. *Le Secrétaire*

Munich le 18 Mars 1884

Monsieur

MUSEES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 2252

Me référant à ma dernière lettre
j'ai l'honneur de vous prévenir par
la présente, que notre Sieur
Kaufstaeng arrivera à Bruxelles
vendredi le 21 courant.

En attendant je vous prie, Monsieur
d'agréer l'assurance de ma parfaite
considération

Fr. Franz Kaufstaeng



Munich le 15 Mars 1884

Monsieur

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

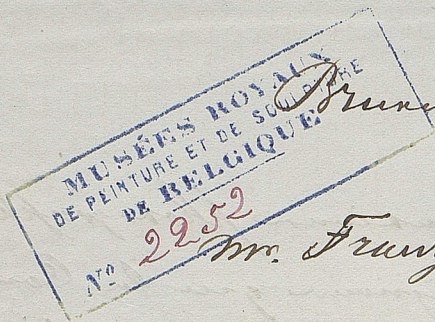
N^o 2252

Tout d'abord mes meilleurs remer-
ciements de toutes les peines que
vous avez bien voulu vous faire
dans mon intérêt. Je vous serai
toujours très obligé de votre com-
plaisance. Quant à mon atelier
pournant que je ferai établir
au Musée je me permets de vous préve-
nir qu'il se trouve maintenant
en route de Capel (où il s'était der-
nièrement placé à cause de la repro-
duction de la Galerie de Capel) à
Bruxelles. - Notre beau photographe
avait l'intention de venir à
Bruxelles dans les premiers jours, mais
il en a été empêché par un voyage
imprévu qu'il a dû faire main-
tenant à Vienne; mais vous sachiez

compter sur son arrivée à Brux-
elles au courant de la semaine
prochaine. —

Je me permettrai encore de vous
faire savoir d'avance le jour
de son arrivée et je vous prie, Mon-
sieur d'agréer entre temps
l'assurance de ma parfaite considération.

J. Frans Houffelaere



Bruxelles, 4 Mars 1884

M^r. Franz Hanfstangl
à Munich.

La Commission directrice
des études royales a pris com-
munication de votre lettre du
26 février dr. Comme elle en
dépense un homme de main et
faire connaître elle désire
vous faciliter autant qu'il
est en son pouvoir la réussite
du travail de reproduction
que vous allez entreprendre
au Musée de Bruxelles.

Elle met donc avec plaisir
à votre disposition un terrain
dépendant des études, lequel
d'après ce qui nous a été
affirmé par M^r. le Statencel
De Groot, a été reconnu par
vous comme le trouvant
dans d'excellentes conditions

pour des opérations photographiques.

Nous craignons que la Cour
des illu^sions ne soit pas aussi
favorablement disposée
qu'elle ne présente l'inconvé-
-nient de reflets occasionnés
par l'élévation des bâtiments
qui entourent le petit espace
qu'elle occupe.

Nous remercions M^r. que
vous puissiez s'acquiescer en outre,
à l'avis de M^r. Sully qui vous est
nécessaire pour vos travaux
préliminaires.

Il nous sera bien agréable
M^r. d'apprendre votre arrivée
à Bruxelles & nous vous
présenteront l'ass. de nos
C^o de l'est.

M^r. C^o Dir.
Le Secrétaire
V^o S^o

Munich le 25 février 1884

Monsieur

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 2252

Par la présente j'ai l'honneur
de vous prévenir que mes arrange-
ments relativement à la reproduc-
tion photographique des tableaux
du Musée Royal à Bruxelles sont
maintenant tellement avancés,
que sous peu de temps je serais
à même d'en faire le commen-
cement. —

En faisant les reproductions
de ~~la Pinacothèque Royale~~
~~de l'Exposition Internationale~~
à Munich et celles de la Galerie
de Capel je me suis servi d'un
atelier pournant dont je me
permets de vous envoyer ci joint
une photographie. — Les dimen-
sions en sont de 5 Mètres de largeur
et de 15 Mètres de longueur. — Par

la maisonnette à l'un côté les
tableaux sont toujours couverts
en cas de mauvais temps, de sorte
qu'il n'y a absolument pas moyen
qu'un accident puisse avoir lieu
en faisant les reproductions.

Veuillez s.v. pl. me dire si vous
Monsieur, ainsi que les directeurs
de la Galerie de Capel et de ~~St. Louis~~
la Pinakothek Royal
~~Internationale~~ de Munich
pourriez vous plus d'inconvénient
en s'établissant cet atelier tournant
au Musée Royal de Brunelles. —
Comme cet atelier se trouve encore
à Capel je le ferais diriger de
là directement à Brunelles au plutôt
reçu votre assentiment. —

Il va sans dire qu'il me convien-
drait le mieux si je pouvais installer
mon atelier dans la cour du
Musée; seulement je vous prierais
Monsieur, de vouloir bien m'en
faire savoir les dimensions

exactes. Combien de Mètres elle
a de longueur et combien de
largeur pour pouvoir d'après
cela faire mes calculs si ces
dimensions sont assez suffisan-
tes sans que la lumière soit
trop restreinte pour la pho-
tographie. —

En même temps vous m'obligeriez
infiniment en me disant si
vous pourriez bien me laisser
au Musée même un cabinet ou
une ^{grande} ~~petite~~ chambre donnant
sur le sud où je pourrais faire
mes préparatifs pour la pho-
tographie. —

Après avoir reçu votre chère
réponse je viendrais en quelques
jours après personnellement à
Brunelles pour pourvoir mieux
nous entendre à cause des autres
arrangements. —

En attendant je vous prie

Monsieur, J'agréer l'assurance
de ma parfaite considération
Langenscheidt

MUSEES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 2252

Bruxelles, 30 Nov. 1882

M^r Frans Hanfstang
à Munich

Respondant à votre
lettre du 7 de ce mois, nous
avons l'honneur de vous
informer que nous vous
accorderons bien volontiers
l'autorisation que vous
demandez à l'effet de
photographier les tableaux
anciens des collections royales
de Belgique, afin de faire
suite aux intéressantes
reproductions que vous
avez ~~publiées~~ éditées.

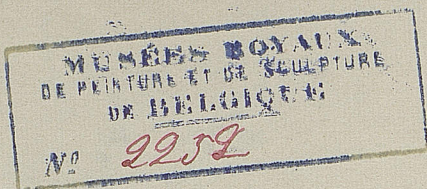
Les soins que vous
donnez à ces publications,
notamment la Galerie
de Munich, est certaine-
ment une garantie
que le nouveau travail

que vous vous proposez
d'entreprendre. Se fera
dans des conditions de
succès.

Nous ferons, etc., tout
ce qui sera un motif
pouvant pour vous
faciliter ~~le travail~~
la réussite de cette en-
-treprise & vous prouver
à l'avenir l'ap. de v.
au t. d. d.

Le Secrétaire
M. J.

Le Président
H. J.



Bruxelles, Sept 1884.

M^{re} Haugstangl, qui a
photographié avec tant de
succès les Musées de Munich
et de Cassel, termine en ce
moment la reproduction des
œuvres anciennes des écoles
royales de Peinture de Belgique.
Et désire compléter cette
remarquable publication
par quelques toiles de la
Galerie moderne de l'Etat.

Vous vous presser, en
conséquence, M^{re}, de vouloir
bien nous faire connaître,
si comme nous l'espérons,
rien ne s'oppose à ce que
nous autorisions M^{re}
Haugstangl à photographier
votre tableau intitulé
qui appartient à cette
Collection.

Vous saluons et
vous remercions avec prompt
réponse et croyons devoir

non présumé, et qu'à
défaut d'une opposition
formelle de votre part
notifiée dans les huit jours
votre silence sera considéré
comme une adhésion et
il sera alors passé outre
sans aucun d'incident.

Veuill. agr. etc.,

Ch. C^{te} Dir.

Le Secrétaire
RKH

20. 18

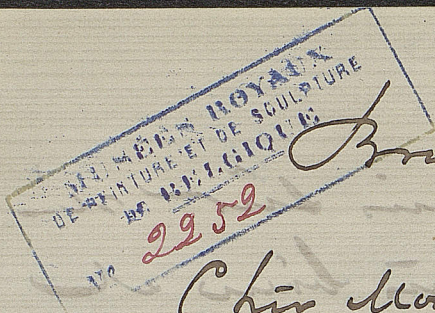
MINISTRE ROYAL
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
DE L'AGRICULTURE
N°

Brunelles 30 Sept 84
- Monsieur le Secrétaire -

En réponse à votre honneur
du 25 Sept j. ai l'avantage
de vous faire savoir que j'i-
consens volontiers à la reproduction
par la photographie de mon
tableau "Vaches au pâturage"
figurant au Musée, par la
Maison Hempelholz de Munich

Veuillez j'y vous prie. Mon-
sieur le Secrétaire agréer l'as-
surance de ma parfaite conside-
ration.

JH de Haas



Bruxelles le 16 Oct 84.

Cher Monsieur Stiegon

L'opérateur de Mr. Lang-
staenyl. étant encore à la
besogne pour faire les pho-
tographies d. après les ta-
bleaux du Musée, j viens
vous prier de vouloir bien
lui donner pour ce but
l'aquarelle qui se trouve
de moi au Musée et repré-
sente les 3 têtes d'Anes.
"Trio de Flandets"

J'aimerais énormément
à ce qu'il en fût pour
la collection la photographie

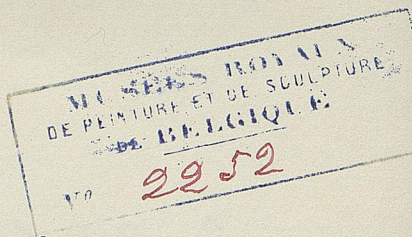
48 200
Qui je en suis sûr n'
inspirent très bien et
représenterait une bonne
reproduction.

L. ami de Groot en attendant
le Photographe, et je vous
serais très obligé si vous
voudriez bien me donner
cette satisfaction.

Agriez cher Monsieur mes
remerciements d'avance ainsi
que l'expression de mes mil-
lieurs sentiments.

J. H. L. de Haag

9 Place de Luxembourg.



Monsieur,

J'ai écrit à la médi-
con Gougeon avec la-
quelle je suis engagé
depuis 1875 pour rap-
porter à la reproduction
des tableaux intitulés:
à la l'amb- y.

Afin d'éviter tout mal-
entendu je cite les
propos tenus de la

à Monsieur Stienon,
Secrétaire de la Commission
dirigée des Musées Royaux
de Belgique

répond le cas Mus-
jims:

« Nous vous autorisons
à tirer paraitra sans
le recueil dont vous
nous parlez, une repro-
duction de votre tableau
« L'Arbre ».

« Vous pouvez vous auto-
riser la maison Bang-
tangle de Munich, à
photographier le ta-
bleau, à la condition
naturellement, qu'il
n'en sera pas vendu

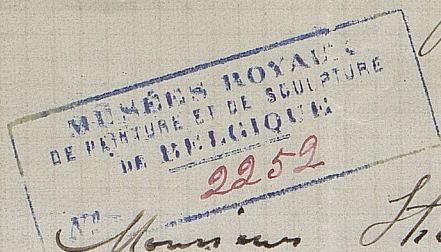
d'après les échan-
-illons. ».

Il est écrit dans le
sens à Monsieur
Bangtangle.

Reuzy, Monsieur,
avec tous mes remerci-
ments, l'agréable de
mes sentiments les plus
distingués

Thérèse

Bruxelles 28 Septembre
Avenue Louis- 256



Musées le 26 sept
1884

En réponse à votre lettre du
25 courant,

J'autorise la Commission
directrice des musées royaux
de peinture de Belgique de
faire photographier par
M. Mangelstange, son
tableau représentant
le géographe.

Je vous prie d'agréer, Monsieur,
l'assurance de mes meilleurs
sentiments,

Mme De Braeckhove

à Monsieur Thiehon
Secrétaire de la Commission directrice
des Musées royaux de peinture & sculpture
de Belgique.

Jedesberg (Rhénie)

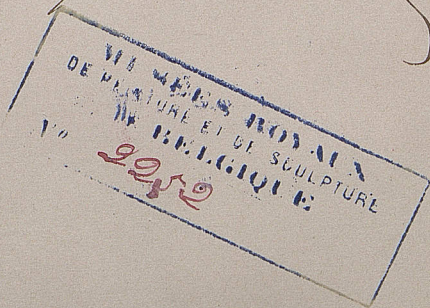
Monsieur le Secrétaire

Je reçois ici votre Circulaire du
28 7^{bre}. Je vous en prie de
vouloir faire savoir que j'autorise
M^r Hany Stangl de Munich
de photographier mon tableau
Hugues V. des faes pour sa
publication des Galeries de
Peinture de Bruxelles

Veuillez agréer, Monsieur
le Secrétaire l'assurance de
ma considération très distinguée

Très humblement
O. L. L. L. L.

1 Octobre 84



Bruxelles 23 Feb 1881

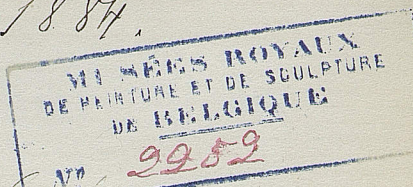
MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 2252
Monsieur le Secrétaire

A mon retour de voyage je
remarque que j'ai oublié de
vous adresser mon consentement
pour photographier la Revue des Ecoles.
Comme le temps écoulé était
considéré comme une adhésion
je n'ai qu'un mot à ajouter :
c'est que j'espère que Monsieur
H. Angotangh aura l'obligeance
comme cela se fait ordinairement
de m'adresser quelques exemplaires
Veuillez Monsieur le Secrétaire
l'expression de mes sentiments
distingués.

Jan Verhaegh
rue Dautin 21.

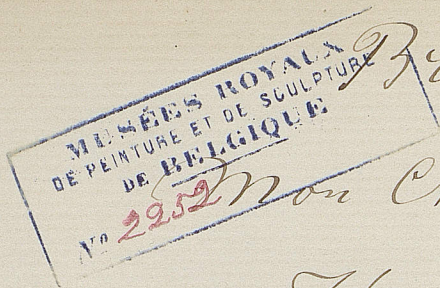
20 Sept. 1884.



Monsieur Monsieur Henon.

Qu'en on s'oppose à ce que
l'autorité. M^{rs} Hony Stange
à Photographier mon tableau:
Les Orateurs et même celui
qui est actuellement exposé au
Salon: une jeune Flamande.
S'il le désire. Je vous en remercie

M^r Martellbach



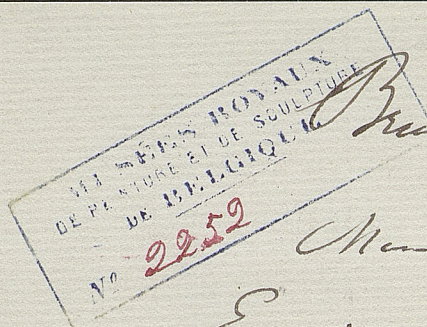
Bruxelles 26 sept. 1884

Mon Cher M^r Stienon

J'accorde avec le plus
grand plaisir à M^r Langstange
l'autorisation de photographier
mon tableau le Vieux Rhin
qui appartient au Musée
moderne —

Veillez recevoir mes salu-
tations bien cordiales

Ed. de Schamphele



Bruxelles le 26 sep. 84.

Mon cher Monsieur Thiénon

En réponse à votre lettre du 25
dernier, j'ai l'honneur de vous
informer que j'autoriserais Monsieur
Kangstangl de Munich, à
photographier le tableau :
Une Vocation qui fait partie
de la galerie moderne de
peinture de l'Etat.

Recevez-y compris, l'assurance
de mes sentiments la plus distinguée

Edm. Hergemont

à M^r Thiénon Secrétaire des
Musées Royaux de peinture -

expos. de
Musée Moderne

MUSEE ROYAL
DE PEINTURE
DE BELGIQUE

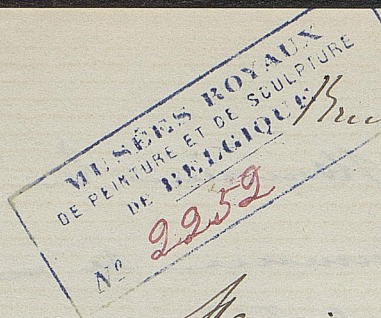
N^o

2252

I authorize Mr.

M^r. Joseph Stevens.

Haugstang & photographie
my Cap tabley 6, rue du Berceau.



Monsieur L. Scitoux,

En réponse à votre honnête lettre du
25 courant, je tiens sans informer
que sans pouvoir donner à Monsieur
Kangotangl l'autorisation de
photographier mon tableau: Les
Trouvilles Italiens dans la
campagne de Rome, qui se
trouve au Musée Moderne
à Bruxelles.

Sincell.

A Monsieur Stenon, secrétaire
dela Commission des Musées Royaux
de Peinture & sculpture.

Truilly reçois, Monsieur le
Secrétaire, l'assurance de mes
sentiments les plus distingués.

A H. L. L. L. L.

Wappers

épisode de la Révolution

Le Dufve

Le compromis des Nobles

Il allait la prise d'Antioche

L'abdication de Charles Quint

Portrait de J. H. La Reine

" " " le Roi ont de la liberté

x Le Wonne

Portrait de J. H. le Roi Léopold I^{er}

x Leys

les Trentaines de Berthall de Haze

Le Grèche à anvers

x Fourmois

Le moulin.

x Hennebicq

les travailleurs dans la campagne de Rome

x Le Schampheleers

le King Robin, près de Gouta (Hollande)

x Boulenger
Vue de Dinant

x Meadon
le trouble fête

x Wanters
le peintre Hugo Van der Goes

x Warckelbach
les Rhetoriciens

x De Haas
Vaches au pâturage
J. Stevens

Musee d'Anvers

I Ormilles, un matin

x Chrysenaar
une vocation

x Delacroix
Apollon vainqueur du serpent Python

x Le group
la benédiction
Saint - Guindon ?

+ A. Stevens
la Dame Rose

+ Hermans
l' aube

+ De Braekeler
le géographe

+ Verlaet

Chien de Berger de fendant sera trouper
Willms

la toilette (dne)

Robbe

le grand paysan

Dièse.

Wapfen. Epis des de la Revolution.

A. Dilleus Les Butiniers

H. de Braekeler. Le géographe.

J. B. Mador Le sort interrogé

C. de Groux L'irrogne.

J. Willens La fête chez le grand parache

O. Baugniet L'invité à la veuve.

T. Girard Veuve. villageois

A. Stevens La veuve et ses enfants.

Cellart un verges en Flandre

O. Hermans L'autre.

A. Stevens La dame rose.

O. Verlat chez de Berger

J. B. Mador La fête au château.

P. J. Clays Le vade d'argent.

ade Vriendt L'immigration.

A. Verrier un atelage.

A. Martelbaert Les Rhénociens

J. Fortaels une Roze.

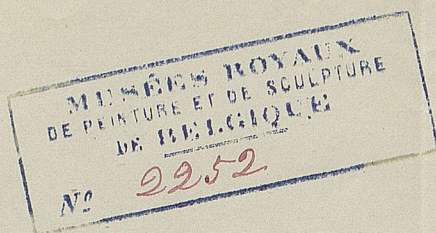
J. Rubis Raison

Cellart
fortaels

- L. Gallart Le priors d'antwiche
 H. Leys Retablissement du ciel
 E. Wautes Le priors H. d. gues
 J. B. van Noer Interieur
 L. Gallart Leave la folle
 J. B. Medard Le trouble fête
 H. B. aulen ger vue de Dinant
 T. G. Ceigsemaer une vocation
 J. Guincourt Que sur la Lasse
 F. Willems la toilette
 G. J. Verboeckhoven Troupege
 J. Heverus Nouvelle en m. art.
 J. Gallart L'abdication Charles Quint
 a. de Vnyff La gravos abandonnée
 a. Robert Lucas Sigorelle
 G. Hamman La messe
 J. Lies Les maurs de la guerre
 T. H. L. de Haas Vacher antwiche
 J. Hallaert la mort de Didon
 G. Gromme Montene gruy
 J. Heverus une epise de dismonte antwiche
 C. Verhate godofroy de Buelen

H. Peys le verment de Jagers
 A. Polak le sac du Corvent
 J. van Luyck le vieux Rhine
 C. van der Laan la lecture prohibée
 G. J. van Luyck le puits de l'eau
 L. Gallant art et liberté
 H. Bouwer la fatale nouvelle
 F. Throobant l'ami de la République
 F. Courmels l'œuvre de Jagers & Artervalde
 J. J. Cleys la fête d'été
 L. Polak l'œuvre de Jagers & Artervalde
 A. Hermelieq le travailleur
 L. van der Laan le vieux Rhine
 F. J. van Luyck le puits de l'eau
 H. Peys le verment de Jagers
 F. De Vigne le dimanche
 J. van der Laan la lecture prohibée
 J. van der Laan la lecture prohibée
 F. J. van Luyck le puits de l'eau
 H. van Bree la femme de Jagers
 A. van der Laan la lecture prohibée
 A. van der Laan la lecture prohibée

septembre 25	x Berlinguer H.	Vue De Dinant	1874	
	Clysemaer	Une vocation		Consent
	x De Groux	Le pèlerinage D. S. Guidan	1870	
	x De la croix			
	x De Bieffe	Le compromis Des nobles		
septembre 25	De Braeckeleer Henri	Le Géographe		Consent
septembre 25	De Haas	Vacher au pâturage		Consent
septembre 25	De Schaepheer	Le Vieux Plin, près D. Gouda		Consent
	x De Winne	Portrait en pied D. S. M. le Roi Léopold II	1880	
	x Fourmois	Le moulin	1871	
	x Gallait	Abdicement D. Charles-Quint		
	x 3	Art & Liberté		
	x 3	Porte en pied D. S. M. le Roi Léopold II		
	x 3	3 3 D. S. M. le Roi Des Belges		
	x 3	La prise d'Antioche.		
	x 3	La peste D. Fourmois		
septembre 25	Hennibieg	Les travailleurs Dans la Campagne de Rome		Consent
septembre 25	Hermann	Al l'auby		Consent (avec réserve)
	x Lays	Retablissement Du Culte, à Anvers	1869	
	x 3	Les travailleurs De Berthall D. Haze	"	
	x Madon	Le trouble-fête	1877	
septembre 25	Marthelbach	Les Pérorisiers.		Consent
septembre 25	Robbe L.	La Campine		
septembre 25	Revens Alf	La Dame Rose		
septembre 25	Stevens J ^e	Bruxelles, le matin.		Consent
septembre 25	Verlat	Chim D. Berger Defendant, sur le meuble.		
	x Wapper	Episode de la Révolution Belge De 1830-1874		
Sept 25	Wauters	Le peintre Hugo Van der Werf au Courant de Rouge-Clair		
septembre 25	Willems	La toilette D. la mariée.		
" 30	Verhas	La revue Des Ecoles		
	x Navez	Agar & Ismaël.		



Munich le 7 Novembre 1882

Messieurs

Mon Etablissement s'est occupé pendant les dernières années de la reproduction photographique des oeuvres les plus célèbres de la Galerie royale, intitulée "L'ancienne Pinakothèque de Munich", à laquelle collection se joindra très prochainement celle de la Galerie de Cassel. Mon désir est d'enrichir cette précieuse collection d'autres Musées qui sont dignes de même appréciation par le monde des Beaux-arts. Je m'estimerai donc très heureux de pouvoir y ajouter les oeuvres des Musées royaux de Bruxelles et c'est pour ce motif que je prends la liberté d'adresser très humblement la demande à vous Messieurs, si la permission du haut ministère royal me serait accordée, d'expédier la reproduction de votre Galerie.

Les publications faites par mon Etablissement
de la Galerie mentionnée ci-haut ont trouvé
partout un accueil très favorable et bienveillant
et probablement vous aurez également entendu
de ces produits.

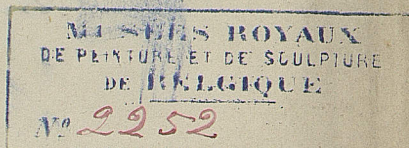
Je vous prie d'honorer d'une réponse
à ce sujet et agréer Messieurs, l'assurance
de ma plus haute considération

Franz Hanfstängl

À Messieurs les Membres
de la Commission Directrice
des Musées Royaux de Peinture
à Bruxelles.

Munich le 8 Décembre 1882

Messieurs



J'ai eu l'honneur de recevoir la
lettre que vous m'avez adressée en date du 30 passé, et
je ne puis manquer de vous exprimer mes meilleurs
remerciements de la manière extrêmement gracieuse,
que vous avez bien voulu m'accorder l'autorisation
l'effet de la reproduction photographique de vos tableaux.
Toute mon attention sera dirigée au premier
lieu sur l'expédition irréprochable du travail que je
me suis proposé et j'en espère qu'il sera couronné
d'un succès qui sera même de répondre à la
haute confiance que vous voulez bien m'accorder.
Concernant la liste que vous désirez, j'ai donné
l'ordre de vous l'adresser immédiatement.
J'aurai l'honneur de revenir plus tard à

L'affaire en question est un attentat, pécuni-
agier Messieurs, l'expression de ma
considération très distinguée

Franz Hanfsteing

A la Direction

des Musées Royaux de peinture
et de Sculpture de Belgique

Bruxelles